

CONSEIL DES HABITANTS DE MANCEY

21 Avril 2018 - SALLE DES FETES à 20H30

21 participants/une dizaine d'excusés

Jean-Daniel Maréchal introduit la réunion et fait un bref rappel de la dernière réunion du Conseil Municipal.

- **Carrière des Renardières – Etat du dossier.**

Gérard Morin rappelle les grandes lignes de l'avis favorable au projet émis par le Conseil des Habitants et la procédure qui a été suivie en mairie pour que soit transmis cet avis à la Préfecture de Saône et Loire.

Il est rappelé que le Conseil Municipal de Tournus a émis à l'unanimité un avis défavorable sur le projet, lequel avis a été transmis par voie électronique au Préfet. Le dossier est maintenant en cours de traitement par les services de la préfecture.

- **Redevance incitative et traitement des déchets**

- Anne Morin et Georges Sion, au nom du groupe de travail présentent le **dispositif de la redevance incitative** qui se traduit par le principe : « moins on jette, moins on paie ». La redevance incitative comprend une part fixe et une part variable qui intervient au-delà de 12 levées par an. Un débat est ouvert sur la question de la facturation : s'agit-il de 12 levées par an ou d'une levée par mois ?
- Les résultats d'une **étude nationale sur les coûts annuels par habitant** de la levée et du traitement des ordures ménagères sont présentés. Ils font apparaître...
Un graphique comparant les dispositifs de la Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères et de la Redevance incitative montre que, pour un foyer de Mancey, la Redevance est moins onéreuse que la Taxe. La question fait débat. Il est clair que la Redevance Incitative est plus juste que la Taxe.
- Lors des échanges sont présentés **plusieurs systèmes de facturation** :
 - o En Côte d'Or, à Urcy, la mairie pratique le pesage des levées, ce qui suppose un appareil de mesure. L'enlèvement est assuré directement par la mairie.
 - o A Chagny : système mixte Taxe pour 75% et Redevance incitative pour 25% avec un passage des bennes à ordures chaque semaine.
 - o A Besançon : part fixe pour 50% et part variable selon le poids et la fréquence. Nécessité de camions spécialement équipés. Système adapté aux grandes agglomérations.
- La question du **devenir des déchets après collecte** est ensuite posée. Au Creusot et Montceau une entreprise Creusot Montceau Recyclage assure le recyclage des déchets triés dans des bacs. Des associations solidaires comme Partage Plus assurent également le recyclage des déchets.
- Une participante au Groupe de Travail insiste sur la **prise de conscience** que devrait avoir chaque citoyen sur l'urgence de la situation du traitement des déchets et notamment sur les moyens de les réduire au niveau collectif et individuel. « *Si on ne fait rien, on va dans le mur* ».
- Pour le **traitement des déchets verts**, en dehors des déchetteries, il existe des broyeurs de végétaux itinérants ainsi que des systèmes de compost au niveau communal. Une information sur les dates de mise à disposition faciliterait les choses. Un ramassage des déchets verts par le cantonnier pourrait être mis en place. Une mise en commun des broyeurs des particuliers est une solution envisageable.
- **Brûlage des déchets verts** : le principe est l'interdiction. Mais il faudrait faire la différence entre les déchets verts « verts » et les déchets « secs ». Les seconds pourraient très bien être brûlés, ce qui éviterait la pollution des trajets à la déchetterie.
- S'agissant de déchets autres que verts il est fait état de pratiques de brûlage chez certains habitants du village qui génèrent de vrais problèmes pour le voisinage. Pour faire cesser ces pratiques, la mairie peut faire appel à la gendarmerie qui constatera les infractions à la réglementation.
- Sur le **fonctionnement des déchetteries** la question de l'équité est posée. La facturation du passage est la même selon qu'on a une voiture ou une voiture avec remorque. Chaque passage supplémentaire au-delà de 12/an est facturé 5€ Comment mettre en place un système plus équitable ?
- Le débat porte ensuite sur le **SMET 71 de Chagny** et sur ses activités. Le SMET 71 est un établissement public qui regroupe 9 collectivités locales de l'est de la Saône-et-Loire. Il exploite en régie une installation de stockage des déchets non-dangereux (ordures ménagères et assimilées) à CHAGNY depuis 2004. Un participant qui a visité le site relève que l'usine du SMET n'a pas assez

d'ordures à traiter pour assurer sa rentabilité. Il faudrait donc plus de déchets. D'un autre côté on demande aux entreprises et aux particuliers de réduire les déchets. N'y a-t-il pas une contradiction ?

Il semble que le modèle économique et financier sur lequel le SMET s'est basé à l'époque soit dépassé aujourd'hui, compte tenu de la fluctuation des prix des matières recyclées.

- Chaque citoyen devrait aller **visiter le SMET 71** pour lieux comprendre les enjeux du devenir des déchets. Déjà les jeunes de 4^{ème} de Sennecey se rendent chaque année sur le site. Au niveau du Conseil d'Habitants, un second mouvement de visite est prévu (contacter Françoise Labaune).
- Enfin au cours du débat sur cette question sont passées en revue certaines **pratiques ayant pour effet de limiter le nombre des déchets** : vente en vrac dans les magasins, bacs pour les emballages en trop dans les supermarchés, retour à la consigne des bouteilles en verre, interdiction des gobelets et assiettes en plastique, interdiction des sacs plastique non recyclables... Au niveau gouvernemental, un seul logo, «Triman», indiquera si un produit est recyclable d'ici 2021.

- **Voierie et enfouissement**

Demandes à présenter à la mairie :

- Plan de travaux d'enfouissement et de pose de canalisation pour les années à venir
- Plan d'entretien à long terme des chemins et besoins en réseaux. Etat des routes. Calendrier et coûts
- Pose d'un miroir au croisement route du Col des Chèvres et rue de la Fontaine sans modifier la circulation
- Pose d'un panneau d'interdiction des poids lourds rue du Page.

On signale la disparition du panneau indicateur « Corlay », il y a 15 jours.

Les barrières en bois posées pour délimiter route et trottoir ne sont pas finis et pas réglementaires. Une voiture qui se rend de plein fouet une barrière à angle droit sans poteau incliné risque un accident grave. Les poteaux ne sont pas à la bonne distance de la ligne blanche.

- **Prolifération des ragondins à Dulphey**

Michelle Chapot de Dulphey signale la prolifération des ragondins à proximité de sa maison. En principe la société de chasse peut intervenir à tout moment pour les éliminer, notamment en posant des pièges.

- **Travaux de l'école et de la mairie de Mancey : situation de blocage**

Des travaux de chauffage et d'isolation sont nécessaires au niveau de l'école et de la mairie.

La question s'est posée parallèlement de **regrouper les maternelles à Mancey**, au niveau du Regroupement Pédagogique Intercommunal. Des études ont été lancées notamment auprès d'un architecte qui a élaboré des plans. Mais en définitive deux communes ont émis un avis favorable (Mancey et Vers) et deux un avis défavorable (Jugy et Boyer). Concrètement on est dans une situation de blocage.

Un historique du RPI depuis 2005 et du projet de regroupement des écoles en un lieu unique est présenté par Claire Chapuis. Ce projet qui a mobilisé beaucoup d'énergie n'a pas abouti en raison d'un désaccord entre élus.

- **Fibre optique à Mancey**

Marc David fait état des résultats d'un rendez-vous avec le directeur commercial d'Orange à Chalon. Selon lui, rien n'est prévu dans l'immédiat à Mancey, il faudra attendre 2022/2023.

Il évoque ensuite un entretien avec Madame la Maire, au cours duquel la fibre optique serait installée à Mancey en août 2018 avec des raccordements possibles à partir de cette date.

La séance est levée à 10h55.

Prochain Conseil des Habitants de Mancey :

MARDI 29 MAI À 20H30

Salle des Fêtes de Mancey

Ordre du Jour :

1. Point sur l'exercice financier de la commune
2. Point sur les compteurs Linky
3. Présentation Groupe de Travail Voirie après rencontre avec la mairie.

Modérateur : Georges SION

Secrétaire : Jean Daniel Maréchal.